

⑥ Pendant la durée de la mise à disposition, la commune se décharge de toute responsabilité en ce qui concerne les biens mis en dépôt par les utilisateurs (boissons...).

⑦ En cas d'utilisation des locaux par des mineurs, le responsable de la location ne peut être qu'un adulte.

⑧ Enfin, en raison de la proximité des habitations, le respect des horaires est strictement exigé et le responsable de la location s'engage à interdire tout bruit à partir de 22 heures (cris, chants, claquement de portières ...) ainsi qu'à l'issue de la réunion, lorsque celle-ci a lieu en soirée (arrête impératif à 1 heure*).

(* Par arrêté préfectoral du 25 septembre 1989, portant réglementation de la police générale des débits de boissons en Ille-et-Vilaine.)

Par dérogation, l'utilisation de la salle pourra être prolongée à 3 heures du matin, sachant qu'à cette heure l'alimentation électrique de la scène sera interrompue afin de faire respecter l'arrêt de la sonorisation à 3h du matin.

⑨ Les feux d'artifices sont interdits.

⑩ A l'issue de la mise à disposition, le responsable utilisateur est personnellement chargé de veiller à l'extinction des lumières, à la coupure de chauffage (éventuellement), ainsi qu'à la fermeture des portes.

○ Les clés vous seront remises par un agent communal, joignable au 02 99 48 09 01. Il vous indiquera les modalités de fonctionnement et conviendra avec vous des rendez-vous pour les états des lieux.

A LIRE ATTENTIVEMENT

Le signataire s'engage à rendre les locaux et le matériel en parfait état et donc :
- à remettre le mobilier à sa place initiale.

- à assurer le nettoyage des locaux (et particulièrement les toilettes) et du matériel (tables, chaises...) ainsi que l'enlèvement des sacs à ordures triées en fonction des critères du tri sélectif, et la dépose des verres dans le container le plus proche avant 22 heures ou après 9 h le lendemain, dans un souci de respect du voisinage.

En cas de non restitution du chèque de caution, la Mairie se réserve alors la possibilité de ne plus louer de salle communale à la personne ou structure responsable de la présente location.

REÇU CHEQUE DE CAUTION

NOM – PRENOM : _____

Montant : _____

N° du chèque _____ Banque : _____
Délivré le.....

Fait à Baguer-Morvan, le

Signature du responsable utilisateur
Précédée de la mention « Lu et approuvé »

Signature du responsable prêteur